



GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES

NOTRE EUROPE

Intervention de Jacques Delors

COLLOQUE

TEMOINS/ EUROPARTENAIRES/ FRIEDRICH EBERT STIFTUNG

Paris, 29 juin 2000

© Jacques Delors, Notre Europe, juin 2000.

Vous vous rappelez sans doute qu'il y a six ou huit mois, lorsque certains d'entre nous en France ou ailleurs, posaient des questions sur le devenir de l'Europe, sur la nécessité d'un débat, on nous répondait par un silence assourdissant.

Aujourd'hui fort heureusement, ce n'est plus le cas, le débat est lancé, et on ne peut que s'en féliciter. Mais ce débat doit porter à mon sens sur quatre questions indissociables et non pas sur une : vers quoi voulons-nous aller ?, avec quels moyens ? dans quel cadre institutionnel ? et dans quel système juridique ? Parler institutions sans répondre aux deux premières questions, ne serait ni raisonnable ni réaliste. Ce serait ouvrir la porte à des malentendus qui pèsent souvent très lourds dans la suite des discussions. Je crois qu'il faut sortir de l'ambiguïté sur quatre concepts fréquemment utilisés aujourd'hui, si vous me permettez ce court préalable méthodologique.

S'entendre sur les mots

Il y a quatre mots qui n'ont pas le même sens pour tout le monde : fédéralisme, subsidiarité, Constitution et Charte. Commençons par le **fédéralisme** : les militants fédéralistes, qui ont été les pionniers de la construction européenne et qui s'alarmaient vers les années 30 du risque de retour à une grande guerre mondiale, identifiaient nationalisme et nation. C'est pourquoi ils ont pendant cette période combattu la nation. Aujourd'hui, certains d'entre eux pensent que la nation a changé, même s'il faut toujours être vigilant, et que par conséquent fédéralisme ne veut pas dire disparition des états-nation. Si tous ceux qui débattent en France, étaient convaincus de cela, les choses seraient plus claires. Le fédéralisme, c'était aussi l'idée des Etats-Unis d'Europe. Je constate que plus personne ne donne comme nouvelle frontière de nos efforts, les Etats-Unis d'Europe par analogie aux Etats-Unis d'Amérique. Il est enfin une troisième conception du fédéralisme, celle que je retiens : l'approche fédérale est la seule qui permette de dire qui fait quoi, donc de rendre responsables ceux qui décident et qui agissent et de bien distinguer entre les niveaux de décisions. Ainsi, le fédéralisme est aussi une approche philosophique du gouvernement des hommes et de l'administration des choses. A partir de là, si tout le monde était d'accord sur ce concept, il cesserait d'être cet épouvantail à moineaux qu'il reste pour beaucoup.

La **subsidiarité** : il y a beaucoup de scepticisme chez certains parlementaires européens et chez certains militants européens sur la subsidiarité, parce qu'ils pensent que si l'on fixe définitivement les compétences des uns et des autres, on va nuire au dynamisme de la construction européenne. Mais, à force de laisser les institutions européennes s'occuper de tout, le risque est que les citoyens n'y comprennent plus rien et qu'il y ait des mouvements d'opposition grandissants. Il en est un déjà très fort en Allemagne, à tort ou à raison, de la part des Länder. La subsidiarité n'est pas quelque chose de

compliqué, c'est aussi une idée philosophique : traiter les problèmes le plus près possible de ceux qui sont intéressés par la solution de ces problèmes et, à l'inverse, monter plus haut dans la hiérarchie des pouvoirs, si c'est plus haut que l'on peut mieux résoudre les problèmes. Ainsi, la subsidiarité est un principe essentiel pour éviter la confusion.

La **Constitution** : les Français aiment beaucoup imaginer construire l'avenir avec des concepts et voilà que la Constitution a tout d'un coup un effet de mode extraordinaire. Même ceux qui disaient « jamais une Constitution, parce que nous sommes des Etats souverains. Nous acceptons de déléguer une partie de notre souveraineté, mais seulement sous forme de traité international », sont les mêmes qui aujourd'hui proposent une Constitution. Mais, en même temps, sans le dire, c'est à la fois audacieux et malin, ils détruisent le système communautaire qui a permis pendant 50 ans d'avancer. Ils ne le mentionnent pas ou ils le remplacent purement et simplement. C'est pourquoi, une partie de mon exposé sera consacré à ces questions : que faire du système communautaire ? quelle part d'intergouvernemental voulons-nous ? J'ai déjà dit que je ne partageais pas l'enthousiasme de ceux qui se pâment devant cette mode de la Constitution, car il faut voir ce qui se cache derrière.

Et enfin la **Charte** : la Charte est la plus belle filière qui ait été inventée ces deux dernières années, sous la pression des organisations non gouvernementales qui ont trouvé là un moyen d'exercer une voie de la démocratie qui n'est pas celle de la démocratie électorale, sous la pression aussi de certains hommes politiques qui se disent que la Charte permettra au moins de caractériser le vouloir vivre ensemble des européens, le contrat de mariage en quelque sorte. Certains vont même plus loin et voudraient que cette Charte soit le préambule d'une Constitution ou bien d'un "pacte constitutionnel". Je ne sous-estime pas l'impact en profondeur de la discussion sur la Charte, ni même le caractère original du cadre dans lequel elle est préparée. Mais, sans trop m'étendre sur ce sujet que vous connaissez, il restera à décider si cette charte sera déclaratoire, indiquant le vouloir vivre ensemble, ou si elle sera contraignante, ce qui nous obligerait à régler la concurrence difficile entre deux systèmes juridiques protecteurs des droits fondamentaux, celui qui aboutit à la Cour de Strasbourg et celui qui aboutirait à la Cour de Luxembourg. Rien que ce sujet pourrait fournir la matière d'un exposé.

Que peut être l'Union élargie ?

Puisqu'il s'agit de parler de l'avant-garde, ou du moins de proposer des éléments qui permettent de poursuivre la discussion, je dirai qu'on ne peut pas penser l'avant-garde sans d'abord penser l'élargissement. La première question qui se pose et que j'ai toujours posée est : quelles sont les finalités réalistes pour une Europe à 30 ? Ce n'est pas faire preuve de pessimisme que de dire : « je ne

vois pas comment l'Europe à 30 pourrait réaliser tous les objectifs des traités de Maastricht et d'Amsterdam, alors que les 15 n'en sont pas encore là. Par conséquent, je crois que les 30 se contenteront délibérément ou implicitement d'ambitions moins élevées que celles des Traités, tout au moins pour les 20 à 30 ans qui viennent ». Quand on pose cette question lucidement, c'est pour éviter la dérive vers une sorte de zone de libre-échange et afin de ne plus avoir de compromis entre Europe Espace et Europe Puissance. Il est normal de poser cette question. Certes, certains pays candidats s'en offusquent en disant : « mais nous sommes capables d'aller vers toutes les finalités de votre traité ! ». Et ils le pensent sincèrement. Mais, regardez l'ensemble de ces pays à l'Est comme à l'Ouest : je pense que ce n'est pas réaliste à court terme. Donc, si l'on veut éviter la dilution, il faut penser à une avant-garde que je définirai tout à l'heure.

Deuxièmement : la nécessité de sortir de la schizophrénie. Si vous interrogez des négociateurs, ceux qui actuellement discutent avec les pays candidats, ils vous diront que c'est très difficile. Ils sont d'autant plus pessimistes que l'arbre du détail leur cache la forêt du besoin. Mais, quand je visite un Chef de Gouvernement de ces pays et que je lui dis : « il y a des problèmes difficiles, la Politique Agricole Commune, la liberté de circulation des personnes, l'environnement, l'énergie... », il me répond souvent : « oui, mais j'ai reçu la semaine dernière la visite d'un de vos Chefs de Gouvernement qui m'a dit : « Monsieur, nous arrangerons cela très vite, la politique transcendera tout cela ». C'est cette schizophrénie actuelle qui nourrit le sentiment de frustration des pays candidats qui voient que les négociateurs ressemblent à d'odieux bureaucrates qui ressortiraient toujours de leur bureau de nouvelles exigences, alors que les hommes politiques disent : « mais, on y arrivera ! ». Cette schizophrénie est nuisible, et elle est même nuisible au crédit de l'Europe des 15, puisque ces pays considèrent maintenant que l'on se moque un peu d'eux, ou que l'on joue la montre. Il faut arrêter cela.

Mais, me direz-vous, si l'Europe à 30 n'est pas tout de suite celle que nous rêvons, une Europe politique, une Europe à la fois puissance et espace, quelle portée historique aura l'élargissement ? Eh bien, tout en laissant les choses ouvertes, car je n'ai fait que poser des questions et apporter mes réponses, je crois qu'en l'an 2025, les historiens diront que les Européens de 30 - 32 pays ont créé un ensemble géopolitique, qui, par le compromis qu'il fait entre la libre circulation et l'économie de marché d'un côté, les règles du jeu de l'autre par l'existence d'un pouvoir régulateur, a donné en quelque sorte, l'exemple de ce que devrait être demain la gestion de la mondialisation. Croyez-moi, ce serait déjà un très grand succès historique car dans le fond, c'est bien la question. Pendant que nous parlons de nos problèmes en termes trop classiques, la mondialisation s'installe. Et déjà, de bons esprits réfléchissent à la manière de la gouverner. Donc, je crois que nous pouvons faire cela et que ce serait déjà très bien.

Comment relancer la négociation d'adhésion ?

Dès lors, pour clarifier la situation dans l'immédiat, j'ai trois propositions à faire :

Premièrement, il me semble qu'à Nice, on ne peut pas ne pas fixer une date pour la fin des négociations, pour les pays les plus avancés. Et raisonnablement, quand on regarde les pays en question, on doit pouvoir dire que fin décembre 2001, les négociations seront terminées. A ce moment-là, selon des critères objectifs, le même type de critère dont on s'est servi pour l'Union Economique et Monétaire, (dont je vous rappelle qu'à un moment certains disaient qu'elle ne pourrait se faire qu'à 5 ou à 6), dans une atmosphère dépassionnée, on pourra décider des dates d'entrée et des transitions. (délais et contenus)

Deuxièmement, pour que ces pays aient le sentiment qu'ils appartiennent déjà à la famille européenne, pourquoi ne pas pérenniser la Conférence européenne ? A chaque Conseil européen, les Chefs de Gouvernement des pays candidats sont invités : une ou deux heures de discussion, un déjeuner en commun et c'est tout. Pourquoi ne pas faire en sorte que régulièrement les 27 ou les 28 puissent se réunir au niveau des Ministres des Affaires Etrangères et parler de certaines questions ? L'une des plus importantes pour ces pays, c'est la sécurité, interne comme externe. Il faudrait aussi prendre l'habitude non pas simplement de leur dire ce qu'ils doivent faire, en ce qui concerne l'acquis communautaire, mais aussi de les écouter et ceci changerait le climat.

Troisièmement, mais nous avons un peu de temps devant nous, il faut affiner le pacte social et politique qui sera celui des 27. En d'autres termes, nos dirigeants ont raisonné jusqu'à présent comme si cet élargissement était « unifiant ». Peu à peu ces pays s'adapteraient à l'ensemble de l'acquis communautaire, ce qu'ont très bien fait l'Espagne et le Portugal, mais c'est déjà moins vrai pour les trois derniers venus et cela risque d'être encore plus difficile pour les candidats actuels. Non, ce ne sera pas un élargissement « unifiant » : ils n'en ont pas la possibilité. De plus, l'Europe change de paradigme dans le contexte de la mondialisation : il faut donc affiner ce pacte, pas tout de suite, mais le jour venu.

Une avant-garde ouverte

Ayant expliqué pourquoi il faut une avant-garde, il faut maintenant réfléchir sur celle-ci. Pour souligner tout d'abord qu'il y a déjà des coups de canif dans le contrat, si vous permettez cette expression ! La Grande Bretagne et le Danemark bénéficient de ce qu'on appelle des opting-out : ils n'appliquent pas l'ensemble de l'acquis communautaire. Il y a aussi des "optings in", c'est-à-dire des pays qui vont un peu plus loin, sans qu'on ait parlé pour l'instant de coopération renforcée. Il s'agit de

l'Euroland à 11 et demain à 12 et aussi de l'espace Schengen. Or, vous remarquerez que cet opting-in de L'Euroland ne peut fonctionner qu'après délibération des 15, c'est-à-dire avec les 4 qui pour l'instant n'en font pas partie. Rien que cela justifierait une réflexion sur l'avenir des coopérations renforcées. Car, s'il y avait une coopération renforcée, cela voudrait dire qu'il y aurait un cadre juridique permettant à ces pays de décider certaines choses pour la zone Euro. Ce n'est pas le cas actuellement et on a raconté beaucoup de contes de la bibliothèque rose en France à propos des pouvoirs d'Euro 11. Il n'en a en réalité aucun. Mais les contes de la bibliothèque rose font partie, comme les florilèges autour de la Constitution, de l'admirable capacité d'illusion de la politique. Evidemment, cette politique là domine. Mais, je ne me place pas dans ce contexte et j'essaie de dire les choses telles qu'elles sont.

Deuxièmement, quel est le but et quelle est l'utilité de l'avant-garde ? Concilier élargissement et approfondissement. Mais c'est une avant-garde ouverte, donc il n'y a pas de mur. D'ailleurs, on ne crée pas un mur. Ceux qui disent cela sont ceux qui souhaitent que l'on s'élargisse sans conditions, de façon à devenir une zone de libre échange. Ce sont des arrière-pensées. Il ne s'agit pas d'une "deuxième division" et il n'y a pas de rupture souhaitée, mais un dispositif organisé par le traité. Evidemment, mon souhait, c'est qu'un jour, tout le monde se retrouve dans le « paquet » d'objectifs communs, dans le dynamisme de l'avant-garde. Pour cette avant-garde, la matrice proposée, tout au moins par moi, serait la « fédération des états-nation ». Formule choc, formule dont certains peuvent penser qu'elle est aussi créatrice d'illusion que l'idée de Constitution, mais cette fédération des états-nations, cela veut dire deux choses que j'ai déjà explicitées à propos des préalables : une fédération, parce qu'il faut savoir qui fait quoi, car c'est la condition de la transparence, de la démocratie et aussi de l'efficacité. Etats-nations parce que ceux-ci ne disparaîtront pas. Pour faciliter le débat, je précise que je dénomme "l'Union Européenne", l'Union qui va s'élargir, et "fédération Européenne", l'avant-garde.

Pour que cette fédération marche, il lui faut un cadre institutionnel ad hoc qui peut précisément permettre l'efficacité, la transparence et la responsabilité démocratique. Dès lors, il ne faut pas trop figer les choses : il y a pour cette avant-garde deux voies possibles (je me place au-delà des coopérations renforcées. Sémantiquement, c'est encore la beauté de la politique, certains disent « la » coopération renforcée avec un clin d'œil et d'autres disent « les » coopérations renforcées. Ces subtilités passent au-dessus de la tête des citoyens qui se demandent si l'Europe sera capable de remédier demain à une crise comme celle du Kosovo...). Il y a donc deux voies possibles : la première, c'est la reproduction, le clonage du modèle actuel uniquement pour les pays de l'avant-garde. Ils auraient un Conseil des Ministres, une Commission et un Parlement, autrement dit un Traité dans le Traité. Mais bien entendu, autorisé par l'Union. Quand je dis "dans le traité", cela veut dire que ce n'est pas une rupture. Le traité des Quinze prévoirait la possibilité de l'avant-garde ou bien un

système mixte qui mériterait d'être essayé en raison du mauvais fonctionnement (pour ne pas dire plus) du Conseil des Ministres et du Conseil Affaires Générales. Il s'agirait d'avoir une Commission unique, chargée de l'intérêt européen, qui couvrirait à la fois l'Union et la Fédération ; un Conseil des Ministres spécial ; une Présidence spécifique et un Parlement Européen pour lequel on peut hésiter entre deux formules. Je sais que certains d'entre vous disent qu'on ne peut pas revenir en arrière. Cela pourrait donc être des députés du Parlement Européen actuel, appartenant au pays de l'avant-garde. Quant à moi, je préférerais faire une moitié de parlementaires nationaux, l'autre moitié de députés du Parlement Européen, pour essayer de retrouver un lien avec les Parlements nationaux.

Quels sont les problèmes communs à ces deux ensembles, l'union et l'avant-garde ? De ce point de vue, je voudrais devant vous défendre l'actualité de la méthode communautaire, car ne vous détrompez pas, Jean-Louis BOURLANGES a tout à fait raison, c'est elle qui est en cause actuellement. Même Joschka FISCHER a dit qu'elle était dépassée et comme il ne pouvait pas s'en tenir là, il a conclu en citant SCHUMAN, pour montrer qu'il restait pragmatique. Il faut arrêter de pleurnicher (ce sont des larmes de crocodile pour certains) sur cette pauvre méthode communautaire qui a pourtant fait avancer l'Europe. Mettre les pères de la méthode communautaire au musée avec quelques vieux, comme Giscard d'Estaing et moi par exemple, ainsi que le dit Daniel Cohn-Bendit, pour garder le musée, ça nous occuperait... Mais, cette méthode communautaire, il faut en parler, la disséquer, la défendre et l'adapter.

Ensuite, quelle place future pour l'intergouvernemental : il est hors de doute que l'Europe de demain ne soit un compromis subtil entre la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale, avec la subsidiarité comme apport de l'approche fédérale. Je voudrais développer ces trois points devant vous.

Actualité de la méthode communautaire

Qu'est-ce que c'est que la méthode communautaire ? C'est un état de droit, couronné par la Cour de Justice, avec la Commission, qui peut délivrer des cartons jaunes... C'est une synergie particulière et bien adaptée entre Commission, Conseil et Parlement. Ce n'est donc pas le système de Montesquieu. C'est un système subtil avec la coexistence du Conseil et de la Commission. Subtil dans la mesure où, comme le prescrivait Jean MONNET, le Président de la Commission, après avoir entendu dans un premier tour de table les appréhensions des uns ou des autres sur telle proposition, recherche l'intérêt européen. Dans une dialectique avec un bon Conseil des Affaires Générales, la Commission fait sa proposition, puis on décide. Ce système-là a montré sa supériorité sur les autres car chaque fois qu'on l'a suivi, on a progressé. Chaque fois que l'on s'en est écarté, au début des années 60 et au début des

années 80, ça a été la stagnation, même si ce n'en est pas la seule cause. Bien sûr, il y a des dysfonctionnements et alors là les larmes de crocodiles reviennent, les mouchoirs ressortent : « cette pauvre Commission s'enterre !, ce Conseil des Affaires Générales ne peut plus marcher ! ». Eh bien on les comprend ! Les Ministres des Affaires Etrangères sont aux quatre coins du monde et ils veulent se raconter leurs voyages, alors, ils n'ont plus le temps de s'occuper des Affaires Communautaires ! Et puis ce Parlement européen, qui dans le fond joue à tirer aux flèches, comme à la fête foraine : la prochaine flèche, c'est pour qui ? Cela a encouragé Monsieur JUPPE, qui prévoit la responsabilité personnelle de chacun des Ministres de l'Union devant le Parlement. Cela prouve qu'il reste toujours quelque chose des dégâts qui ont été faits. Ce système Commission-Parlement peut être restauré : il suffit que le Conseil Affaires Générales redevienne un vrai Conseil, qu'il clarifie l'Agenda en liaison avec la Commission et que la Commission lui laisse jouer son rôle. Mais, attention ! A condition de se concentrer sur l'essentiel et d'arrêter de pondre des textes comme si on était dans une usine avec des lapins qui se reproduisent comme des bêtes ! Non il faut arrêter cela. Il y a trop de textes. C'est vrai : il faut aller à l'essentiel. Je continue à penser que la méthode communautaire permet de dégager, par delà les intérêts légitimes des états, l'intérêt européen. Et croyez-moi, nous ne sommes pas encore arrivés à un niveau de maturité qui permette un saut qualitatif où l'on n'aurait pas les instances qui délibèrent chacune en pensant en même temps à leur Etat-Nation.

C'est ce système-là, à mon avis, qui doit être défendu aujourd'hui, car c'est lui qui est menacé dans les discours de Messieurs CHIRAC, FISCHER et encore plus, dans le document JUPPE-TOUBON. Evidemment, la France est un pays où, du quai d'Orsay aux bons esprits politiques, on fustige la bureaucratie. Mais si l'on voulait honnêtement regarder : quand l'Union a fonctionné et quand elle a retrouvé du dynamisme, donné de la stabilité, été un élément incontournable de la scène internationale, on verrait que c'est lorsque ce système -celui du triangle institutionnel- a fonctionné. On peut le perfectionner, mais il existe déjà. Dans le système actuel, lorsque la Commission fait une proposition, elle fait une Conférence de Presse. Vous êtes des gens qui s'intéressent à la vie européenne, vous lisez votre journal et vous dites « ça , c'est très important ! ». Vous voulez suivre, mais cette proposition est envoyée aux Gouvernements, c'est à dire aux Représentants Permanents qui disent que c'est trop important pour qu'ils décident tout de suite. Ils désignent des représentants personnels à un comité Ad Hoc pour s'en occuper. Et la proposition de la Commission disparaît comme le Yellow Submarine de la chanson, pendant six mois, huit mois, un an ... Et vous, militants européens de la démocratie, vous devez chercher avec une lampe de poche où l'on en est, ou bien aller à Bruxelles de temps en temps (ça coûte cher), et trouver quelqu'un qui sait où est la proposition de la Commission. Puis elle ressort, au bout de six mois, huit mois, un an, torturée par les représentants permanents auxquels s'ajoutent quelques fonctionnaires nationaux qui ne connaissent l'orgasme qu'en agissant contre la Commission ! Ensuite, elle va au Conseil des Ministres qui dit : « Oh, très

bonne proposition ! Nous allons désigner des représentants personnels qui vont s'en occuper ». Et le Yellow Submarine replonge pendant six ou huit mois. Alors, qu'attendez-vous, au-delà des généralités, au-delà de tous ces gens qui battent la campagne et vous font un très beau dessin de la voiture européenne ? Je leur dis à tous : « soulevez le capot ! Regardez le moteur ! ». Et ça, évidemment, ce n'est pas excitant. On préfère jongler avec le mot Constitution que de regarder le moteur. Et pourtant, si l'on ne fait pas cela, on aura beau changer tout ce que l'on veut, on aura perdu beaucoup. Croyez-moi, on pourrait faire tout un panégyrique de cette méthode et indiquer quand elle ne marche pas.

Le bon usage de l'intergouvernemental

Deuxièmement, la place future de l'intergouvernemental. Le réalisme et la raison commandent d'accepter un compromis entre les deux méthodes, mais avec des conditions, parce que dans les matières du deuxième et du troisième pilier, il n'a pas été possible de communautariser tout de suite. Ce compromis doit maximiser les avantages de l'Union, c'est-à-dire nourrir cet interlocuteur incontournable de la scène internationale qu'est l'Union. Dans l'état actuel des choses, voyons la situation de Monsieur PESC, s'il avait à faire un voyage en Chine. Laissons de côté la cohabitation, parce que c'est un cas trop compliqué, mais décrivons ce qui se passerait dans un pays normal ! Le Premier Ministre avec le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Commerce, le Ministre des Finances, iraient en Chine et traiteraient de tout, droits de l'Homme, relations commerciales, investissements, adhésion à l'OMC... Dans l'Union actuelle, pour couvrir le même champ, nous aurions d'abord une visite du Président en exercice de l'Union, en fonction pour six mois, et que parfois même, les gens ne connaissent pas. Il irait peut-être même avec Monsieur SOLANA. Puis ensuite, le Président de la Commission, qui dit : "Quand même, moi j'existe !" fera un second voyage en Chine, puis dans l'état actuel de l'Union Economique et monétaire qui n'est qu'une union monétaire, Monsieur Duisenberg irait 15 jours après. Alors dans ces conditions, comment voulez-vous que ça marche ? Seuls les Marx Brothers pourraient décrire la situation mieux que moi.

Je vais prendre l'exemple de la PESC. Quand les 15 décident, certains suivent. Ils ne sont pas d'accord mais ils suivent, d'autres sont neutres. Quand les 15 décident une action commune de Politique Etrangère, celui qui agit n'a pas dans la main tous les éléments, car une partie de ces éléments relèvent de la Commission. Oui, mais faire travailler ensemble le Conseil des Affaires Etrangères, Monsieur PESC et la Commission, ils n'y sont pas encore arrivés ! Il n'y a pas besoin de changer le traité pour ça. Il suffirait d'un peu de bonne volonté et d'un sens du service commun. Mais cela ne se fait pas. Donc, la méthode intergouvernementale, oui, mais à condition que l'on n'oublie

pas toujours l'intérêt européen, qu'il prenne le chemin direct de la méthode communautaire, ou qu'il prenne le chemin de traverse de l'intergouvernemental.

Troisième élément, la subsidiarité est l'apport de l'approche fédérale, par Traité ou Constitution. Je vous ai dit au début combien je flairais l'entourloupe derrière l'idée de Constitution, mais peut-être qu'un jour, on baptisera Constitution un traité international ! Le contenu sera le même mais on aura changé l'étiquette... Il faudra pour l'Union, comme pour la Fédération, insérer dans ce traité quelles sont les compétences exclusives des états nationaux et celles de l'Union ou de la Fédération. Certains disent : « si vous faites cela, vous allez casser la dynamique de la Construction Européenne ». Mais, on ne peut pas continuer comme ça. J'ai été scandalisé, par exemple, le jour où RENAULT a fermé son usine à VILVOORDE : on a vu tous les hommes politiques, même les plus réactionnaires, dire : il faut une Europe sociale. J'interrogeais l'un d'eux et dis :

- "Parce qu'il n'y a pas d'Europe sociale ? Il n'y a rien ?"
- "Hé bien non, il n'y a rien"
- "Il faudrait retourner sur les bancs de l'école parce qu'il y a déjà quand même pas mal d'Europe sociale même si ce n'est pas suffisant."

Et au bout de 15 jours, ils avaient oublié. Une autre fois, ils voudront une Europe de la Pharmacie. Une troisième fois, une Europe des filles mères : on ne sait pas où ils vont s'arrêter ! Donc il vaudrait mieux dire : dans l'état actuel des choses et compte tenu du risque de la mondialisation, il faudrait absolument qu'on garde au niveau national les domaines qui nourrissent la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance : l'éducation, la culture, la santé, la sécurité sociale et, quoiqu'on en dise, la politique de l'emploi, mais dans ce cas pour des raisons concrètes.

Pour ceux qui seraient choqués, je dis que dans le domaine international, il faut bien distinguer l'intégration de la coopération. L'intégration, c'est ce dont nous parlions jusqu'à présent : exercer en commun une partie de la souveraineté. La coopération peut se faire d'une toute autre manière : par exemple, si l'éducation est du domaine national, rien n'empêche les Ministres de se rencontrer, d'échanger leurs meilleures pratiques, par exemple de fixer des mêmes dates, les mêmes séquences pour les études supérieures, 3 ans - 5 ans - 8 ans. Mais de là à rêver d'une politique européenne de l'éducation ! D'une politique européenne de la sécurité sociale ! Ce sont surtout ceux qui aiment les fonds de pension qui demandent une politique européenne des retraites. La sécurité sociale, je le dis en passant, est une bonne grille de lecture : les Français ne veulent pas du système de santé des allemands, médecine de caisse, ni de celui des anglais, à moins que Monsieur BLAIR ne supprime les queues dans les hôpitaux... Mais on n'en est pas là pour l'instant. Donc, soyons raisonnables, les Français, comme les autres, sont tellement abasourdis par la mondialisation, qu'ils ont besoin au

niveau national qu'il y ait des éléments qui les rassemblent et qui expriment la solidarité républicaine entre tous les Français.

Enfin, s'efforcer de réduire le champ des compétences partagées. Tous ceux d'entre vous qui connaissent le fédéralisme appliqué savent que les Allemands ont du mal à traiter des compétences partagées. Mais ils y arrivent parce qu'ils sont tous allemands, parce qu'ils ont le BUNDESRAT, parce qu'ils ont la Cour de Karlsruhe. Mais, dans l'Union actuelle, personne ne s'en occupe. Quand une compétence partagée va au niveau européen et que ça arrange un pays, il ne dit rien. Si ça ne l'arrange pas, il parle de subsidiarité. La question est de réduire le champ des contentieux possible et le champ de l'illisibilité de la construction européenne. Donc, je crois que deux points sont essentiels : la personnalité juridique et politique de l'Union, comme de la fédération. C'est indispensable. L'Union, comme la Fédération, devrait pouvoir signer des traités internationaux et avoir également une personnalité politique. C'est d'ailleurs compatible avec l'exercice des responsabilités par tous les états membres.

Je terminerai en disant que la réflexion, selon moi, doit porter sur un système Conseil/Commission qui redonne à ce couple la performance et ne supprime ni l'un ni l'autre. C'est encore plus important pour l'Union ou la Fédération. Dans une Union à 32 ou 33, s'il n'y a pas la Commission pour penser tous les jours à l'Europe, pour essayer d'aller à l'essentiel, de présenter des options, ce sera l'hyper complexité voire l'apoplexie. Il faut bien entendu des méthodes de travail adaptées : réformer le Conseil des Ministres et alléger le Conseil Européen. Je vous rappelle qu'au dernier Conseil Européen, à FEIRA, il y avait treize sujets à l'ordre du jour. Ils n'ont pas discuté de ces treize sujets parce qu'ils se réunissent pendant une seule journée, assez longue d'ailleurs. Certains baillent au moment du dîner parce qu'à 11 heures du soir cela fait des journées incompatibles avec les 35 heures ! Mais, ils n'ont pas traité des treize sujets : ils ont discuté à fond sur trois, un petit peu sur quatre ou cinq, et puis sur le reste, les fonctionnaires avaient préparé des communiqués. Pourtant, le Conseil Européen à Lisbonne a dit : « c'est quand même nous les plus forts ! Puisque ça ne marche pas ailleurs, c'est nous qui allons nous occuper de tout ! ». Où est la démocratie ? Où est l'efficacité ?

*

Pour terminer, je voulais vous dire que le meilleur de l'acquis par la méthode actuelle, est la paix et la compréhension mutuelle. J'avais un débat avec Jean-Pierre CHEVENEMENT lundi dernier, qui m'a dit : « La paix, de toutes façons, elle serait venue parce qu'on n'avait plus le courage de se battre et que les temps ont changé ». Je lui ai répondu : "Tu étais trop jeune pour avoir suivi de 45 à 50 les débats à l'intérieur du gouvernement français et du Parlement, les débats sur la Sarre, sur la Ruhr, la nostalgie d'un traité de Versailles, le paiement des dettes de guerre, etc.". A ce moment-là, ce sont les pères de l'Europe qui ont évité de recommencer toutes les bêtises qui ont été faites au lendemain de la

guerre 14-18 et aussi parce qu'il y a eu des hommes et des femmes qui se sont levés des deux côtés pour se tendre la main. Ils avaient d'ailleurs commencé pendant la guerre, pour certains d'entre eux. C'est admirable et cela me fait toujours penser à Hannah Arendt. Ils ont accordé le *pardon*, ce qui ne veut pas dire l'oubli, et la *promesse* de pouvoir vivre ensemble et dire aux allemands : « vous avez ce lourd poids sur vous. Il est parfois insupportable mais nous allons vous tenir pour des gens comme les autres et vous allez pouvoir travailler avec les autres ». Contrairement à ce que pense J.P. CHEVENEMENT, cela ne se serait pas fait tout seul. Il faut rendre hommage à tous ceux -dont Joseph ROVAN, devant moi dans cette salle- qui l'ont permis. Cela, on ne peut pas l'oublier, même si les jeunes d'aujourd'hui ont une approche différente.

L'acquis de la méthode communautaire, c'est aussi le dynamisme économique. Pour ne prendre que la période de la relance par le marché unique et l'objectif 92, nous avons connu deux phases de croissance : d'abord 85 - 91 avec la création de 9 millions d'emplois. Puis, il y a eu les conséquences négatives de la réunification allemande, qui ont fait suite à ses aspects positifs. Ensuite, nous avons un nouveau cycle de croissance, la stabilité renforcée et en son sein, l'EURO : imaginez, par exemple, les tentations de certains pays de faire du dumping monétaire depuis 4 ans s'il n'y avait pas eu l'EURO... Cet acquis, c'est enfin l'influence extérieure que l'on a tendance à sous estimer.

Tout cela, pour utiliser un terme qui est déjà breveté -Tony BLAIR ne m'en voudra pas- c'est la « troisième voie » : l'Europe a trouvé une troisième voie qui est ni l'intergouvernemental pur, ni le schéma FISCHER dans sa version actuelle, ni les Etats-Unis d'Europe. C'est une voie originale, où il ne faut pas trop raisonner par analogie avec les constitutions nationales, ou nous proposer l'Elysée à Bruxelles. Non, il faut voir que ce système est original. J'ai voulu vous démontrer qu'il n'était pas dépassé, qu'il n'était pas inadapté à l'histoire actuelle. Simplement, il fonctionne mal pour un tas de raisons. On peut le remettre en vigueur et repartir de là. C'est la grande bataille à mener, me semble-t-il, car sinon ce sont les marchands d'illusions qui l'emporteront aux dépens de l'intégration européenne et de l'idéal porté par plusieurs générations.